



Strasbourg, 21 juillet 2021  
[tpvs09f\_2021.docx]

**T-PVS(2021)09**

CONVENTION ON THE CONSERVATION OF EUROPEAN WILDLIFE  
AND NATURAL HABITATS

**Comité permanent**

41<sup>e</sup> réunion  
Strasbourg, 29 novembre - 3 décembre 2021

---

**GROUPE D'EXPERTS DES ESPECES EXOTIQUES  
ENVAHISSANTES**

14<sup>ème</sup> réunion (*virtuelle*)  
Mardi 6 juillet 2021, 9h 30 – 14h 30 (CEST)

---

**-RAPPORT DE RÉUNION-**

*Document préparé par  
la Direction de la Participation démocratique*

Le Comité permanent est invité à:

- prendre acte du rapport de la 14eme réunion du Groupe d'experts des espèces exotiques envahissantes, organisée le 6 juillet 2021;
- prendre note des propositions du Groupe pour ses futures perspectives de travail;
- prendre acte du projet d'orientations sur les espèces exotiques envahissantes et le commerce électronique;
- discuter et, le cas échéant, adopter le projet de Recommandation sur les espèces exotiques envahissantes et le commerce électronique;
- prendre acte des mises à jour envisagées de le rapport sur les agents pathogènes exotiques et les agents pathogènes diffusés par les espèces exotiques envahissantes;
- prendre acte de l'état d'avancement de l'élaboration du Guide sur la communication et les espèces exotiques envahissantes.

### **1. Ouverture de la réunion et accueil des participants par le Président, M. Pawel Wasowicz**

Le Président, M. Pawel Wasowicz (Islande), ouvre la réunion, accueille les participants et souhaite au Groupe une réunion productive.

### **2. Introduction par le Secrétariat: informations techniques, objectifs de la réunion et résultats attendus**

Mme Nadia Saporito, Chargée de projet adjointe au Secrétariat de la Convention de Berne, se présente, tout comme la nouvelle Secrétaire de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne), Mme Ursula Sticker.

Après les informations pratiques sur la réunion virtuelle, Mme Saporito revient brièvement sur les temps forts des travaux du Groupe d'experts des Espèces exotiques envahissantes (EEE) depuis 30 ans.

Le Groupe d'experts a tenu sa dernière réunion à Batoumi en 2019, à l'aimable invitation des autorités géorgiennes. Il y a examiné trois documents: le projet d'étude sur les pathogènes exotiques et la vie sauvage en Europe, le Projet d'orientations sur le commerce électronique et les EEE et le projet d'orientations sur la communication à propos des EEE. Le Groupe a salué la préparation des documents et a suggéré de poursuivre leur élaboration en vue de la réunion suivante du Groupe d'experts.

Cette année, la réunion vise à dresser le bilan des progrès accomplis depuis la réunion de 2019 et, notamment:

- discuter et, le cas échéant, approuver un document d'orientation sur les EEE et le commerce électronique pour présentation et adoption éventuelle au Comité permanent lors de sa 41<sup>e</sup> réunion;
- examiner comment il convient d'intégrer les commentaires transmis par les Parties contractantes concernant le projet d'étude sur les pathogènes exotiques et la vie sauvage en Europe et le projet d'orientations sur la communication à propos des EEE, et décider des prochaines étapes en vue de finaliser les deux projets;
- passer en revue les Recommandations antérieures du Comité permanent concernant les EEE, examiner les besoins de suivi et, si nécessaire, décider des modalités envisageables;
- identifier les nouveaux domaines d'intérêt pour les travaux futurs du Groupe d'experts.

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour de la réunion est adopté sans amendements.

### **4. Projet d'étude sur les pathogènes exotiques et la vie sauvage en Europe**

M. Riccardo Scalera, consultant pour la Convention de Berne, présente son projet d'étude sur les pathogènes exotiques et la vie sauvage en Europe en rappelant son objectif premier et en présentant les principales observations transmises par les Parties contractantes après la réunion de Batoumi. Un document de discussion préparé par le Secrétariat pour la réunion de cette année reprend toutes les observations et suggestions des Parties contractantes et les classe en trois catégories:

- vert: modifications acceptées;

- jaune: modifications en attente de discussion au sein du Groupe d'experts;
- rouge: modifications qu'il est recommandé de ne pas accepter parce qu'elles iraient au-delà de la portée envisagée pour l'étude ou pour d'autres motifs.

Le Groupe d'experts salue le projet d'étude et souligne que le manque de coordination entre les différentes autorités et le déficit de compréhension des risques liés aux pathogènes exotiques font peser une menace considérable sur la vie sauvage et la diversité biologique en Europe. Si l'étude est rapidement publiée, elle pourra alimenter les débats en cours au sein du groupe de liaison interorganismes sur les EEE de la Convention sur la diversité biologique (CDB) concernant la coopération entre les autorités de protection de la diversité biologique et les autorités responsables de la santé animale.

Le Groupe d'experts discute des principales modifications à apporter avant de soumettre l'étude au Comité permanent pour discussion et adoption éventuelle.

L'un des principaux points relevés dans les observations sur le projet d'étude concerne le chapitre sur le cadre politique et législatif. M. Scalera fait observer que la législation relative aux EEE est très dynamique et qu'une actualisation des lois pertinentes mentionnées dans le projet d'étude exigerait un temps et des moyens considérables, et que l'étude risque d'être obsolète peu après sa publication. Le Groupe relève toutefois qu'une des recommandations politiques et législatives envisagées par le consultant dans le projet est la promotion d'une vaste étude sur les lois et politiques actuelles pertinentes pour toutes les Parties contractantes à la Convention de Berne. Conformément à cette recommandation, et considérant que le projet d'étude s'intéresse essentiellement à la législation communautaire, il est proposé de compléter l'étude par une annexe sur la législation pertinente des Parties contractantes de Berne non-membres de l'UE.

Par ailleurs, certaines observations sur le projet d'étude suggèrent de clarifier la terminologie et de constituer un glossaire assorti de définitions des principaux termes afin de préserver la cohérence tout au long du document, en s'appuyant si possible sur les définitions de la CDB, de l'IPBES et de la CIPV. Afin de préciser l'utilisation de la terminologie fondée sur les définitions officielles des différents traités ou lois cités au fil de l'étude, il est également décidé que M. Scalera devrait pour vérifier que toutes les citations du document sont en italique.

Suite aux suggestions énoncées dans les commentaires du projet d'étude pour mentionner le risque de voir les EEE participer à l'enchaînement des circonstances pouvant aboutir à des zoonoses et à des risques pour la santé humaine, M. Scalera suggère d'ajouter une déclaration explicite au chapitre 3, précisant que les zoonoses ne sont pas couvertes par ce document.

Le projet d'étude révisé et son annexe seront examinés par le Groupe d'experts soit par consultation écrite, soit lors d'une réunion en ligne, avant leur présentation au Comité permanent pour examen et adoption éventuelle.

Enfin, le Groupe d'experts approuve sans réserve l'une des recommandations politiques et législatives proposées par le consultant dans le projet d'étude : '*favoriser des contacts plus étroits entre les experts des invasions biologiques et ceux de la santé animale et végétale [...] afin de capitaliser sur l'expérience accumulée dans les deux domaines*'. Il est suggéré d'organiser un atelier chargé d'évaluer les menaces actuelles et potentielles résultant des lacunes en matière de connaissances, de politiques et de lois, et d'échanger des exemples de bonnes pratiques et les leçons apprises par les Parties contractantes. Une première étape serait l'organisation d'une réunion commune des Groupe d'experts des EEE, de la conservation des oiseaux et des amphibiens et reptiles de la Convention de Berne.

## **5. Elaboration de nouveaux outils et non contraignants**

Le Secrétariat rappelle qu'après la présentation de l'avant-projet d'orientations sur la communication à propos des EEE et du projet d'orientations sur les EEE et le commerce électronique, à Batoumi, en 2019, les deux projets de documents devaient être finalisés sur la base des commentaires des Parties contractantes et des Observateurs. Toutefois, suite aux retards induits par la pandémie de covid-19, la discussion et l'adoption éventuelle des documents a été reportée à 2021 pour donner aux Parties contractantes et au Groupe d'experts des EEE le temps nécessaire aux consultations et afin d'enrichir les projets d'études par des contenus liés à la pandémie, si nécessaire, conformément aux recommandations de la 40<sup>e</sup> réunion du Comité permanent.

### **5.1 Projet d'orientations sur la communication à propos des EEE**

Le Secrétariat rappelle les principaux commentaires des Parties contractantes visant à améliorer le projet d'orientations sur la communication à propos des EEE:

- clarifier les groupe(s) cible(s) du document d'orientation;
- étudier et présenter des exemples de bonnes pratiques en matière de communication sur les EEE;
- donner des conseils concrets et mettre davantage l'accent sur la manière de développer et d'entretenir de bonnes relations de travail avec les secteurs identifiés comme des voies d'introduction des EEE.

De plus, et suite à la suggestion du Comité permanent de compléter l'étude par des contenus liés à la pandémie, il est proposé d'ajouter au document une nouvelle section sur les défis et les opportunités de la communication en ligne.

Le consultant initialement recruté en 2019 n'ayant pas pu fournir de 2<sup>e</sup> version, révisée, du document d'orientation, le Groupe d'experts discute comment il convient de poursuivre l'élaboration du document d'orientation. Le Groupe convient que le document n'est pas prêt à être présenté pour discussion et adoption éventuelle par le Comité permanent. Par contre, des possibilités supplémentaires d'amélioration sont identifiées:

- concentrer davantage l'attention sur des exemples de communication qui concernent spécifiquement les EEE;
- simplifier le langage de certaines sections plus techniques et théoriques ('pourquoi nous devrions nous adresser à un « vaste public »').

Le Groupe d'experts échange des idées sur les candidats envisageables pour assurer la suite du travail de consultant et demande un délai de deux semaines pour trouver des noms à suggérer au Secrétariat.

### **5.2 Projet d'orientations sur les EEE et le commerce électronique**

Le Secrétariat indique au Groupe d'experts que M. Andrea Monaco, consultant pour la Convention de Berne, demande à être excusé mais qu'il a préparé une présentation orale pour ce point de l'ordre du jour en vue de sa diffusion pendant la réunion.

Dans son exposé oral, M. Monaco présente le troisième projet du document d'orientation sur les EEE et le commerce électronique. Il commence par rappeler la pertinence du commerce électronique en tant que voie d'introduction des EEE, notamment durant la récente pandémie de covid-19. Il explique ensuite au Groupe d'experts les corrections apportées afin de prendre en compte les principales observations exprimées suite à la réunion de Batoumi, en 2019.

Le Groupe d'experts salue le document et note que seules des corrections mineures seront nécessaires avant de le soumettre au Comité permanent. Les Experts notent en particulier que le Principe n° 2 est assez spécifique à l'UE, et suggèrent qu'il se réfère, d'une manière plus générale, aux listes juridiquement contraignantes d'espèces réglementées. Il est également suggéré que les orientations soulignent davantage l'importance de la coopération et de la coordination internationales entre les Parties contractantes, d'une amélioration de l'efficacité des contrôles

et de la sensibilisation aux lois pertinentes parmi les principales parties prenantes impliquées dans le commerce électronique.

Dès que le document sera finalisé, le Groupe d'experts suggère de le soumettre en tant que document d'information à la prochaine réunion of the Organe Subsidaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) de la CDB en janvier 2022, en Suisse.

## **6. Suivi des Recommandations adoptées par le Comité permanent en lien avec les EEE**

Mme Sabrina Dietz, Politique pour la vie sauvage, Fédération des Associations de chasse et de conservation de la faune sauvage de l'Union européenne (FACE), expose brièvement le rôle des chasseurs dans la gestion des EEE. Mme Dietz présente la FACE et mentionne le Code européen de la chasse et des EEE, adopté par le Comité permanent à sa 33<sup>e</sup> réunion, en décembre 2013. Elle rappelle le premier rapport de mise en œuvre sur le code de conduite sur la chasse et les EEE, rédigé en collaboration avec l'IAF et présenté par la FACE à la 37<sup>e</sup> réunion du Comité permanent. Enfin, elle informe le Groupe d'experts du travail mené actuellement en collaboration avec l'IAF pour finaliser le deuxième rapport de mise en œuvre, qui mettra l'accent sur les solutions nouvelles et novatrices des chasseurs dans la lutte contre les EEE.

Le Groupe d'experts remercie Mme Dietz pour son exposé intéressant et suggère de présenter le deuxième rapport de mise en œuvre à la 41<sup>e</sup> réunion du Comité permanent comme document d'information, si l'ordre du jour serré de la réunion le permet.

L'IAF fait observer que la fauconnerie offre un exemple d'une application efficace et réussie des orientations par des outils non contraignants et l'autorégulation.

Compte tenu des rapports intéressants soumis par la FACE et par l'IAF ces dernières années, le Groupe d'experts propose d'offrir aux observateurs et aux experts indépendants l'occasion de soumettre lors des réunions du Groupe des rapports sur la mise en œuvre des Recommandations antérieures adoptées par le Comité permanent en lien avec les EEE.

S'agissant du suivi de la Stratégie européenne sur les EEE, le Groupe remercie les Parties contractantes pour les informations écrites soumises lors des réunions précédentes mais suggère qu'il suffira dorénavant de communiquer oralement tout fait nouveau.

D'une manière générale, il est proposé que certains codes de conduite soient traduits en russe afin de faciliter leur application dans les Parties contractantes à la Convention de Berne où les divers acteurs comprennent mieux cette langue que de l'anglais. L'IAF indique qu'elle pourrait apporter son concours pour certaines traductions.

## **7. Propositions au Comité permanent de la Convention de Berne: perspectives**

Le Groupe recommande que la Convention de Berne poursuive ses travaux sur les EEE, et en particulier sur les aspects suivants:

- les EEE dans l'environnement marin;
- le recours aux EEE comme solutions fondées sur la nature pour atténuer le changement climatique. A cet égard, il est proposé de constituer un petit groupe de travail chargé de rédiger un bref document factuel en vue de la CdP à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;
- le coût économique et humain des EEE;
- la sensibilisation aux codes de conduite adoptés par la Convention de Berne, en collaboration avec les acteurs de la santé animale et les ministères responsables de l'agriculture et de la faune sauvage.

Enfin, le Groupe rappelle qu'il avait été envisagé d'organiser un atelier sur les pathogènes ainsi qu'une réunion commune avec les experts des reptiles et des amphibiens. Il suggère aussi d'organiser un autre atelier pour

échanger l'expérience acquise dans le domaine des EEE et du commerce électronique, afin d'intensifier la collaboration entre les pays membres et non-membres de l'UE dans ce domaine important.

## **8. Prochaine réunion du Groupe d'experts des EEE**

Le Président rappelle au Groupe d'experts que son mandat s'achèvera à l'issue de la prochaine réunion, en 2023, que l'Islande a provisoirement proposé d'accueillir.

Afin d'améliorer la circulation des informations entre les réunions, il est proposé d'intercaler de petites réunions de travail entre les réunions bisannuelles. Le Secrétariat propose en outre de partager, avec leur consentement, les adresses de courrier électronique des participants à la réunion, afin de susciter une communication plus directe entre les membres du Groupe.

## **9. Questions diverses**

Néant

## **10. Clôture de la réunion**

Le Président remercie les membres du Groupe d'experts pour cette réunion productive, espère qu'une réunion en présentiel pourra se tenir en 2023 et clôt la réunion.

## Annexe - Liste des participants

Parties contractantes	
<b>Arménie</b>	<p><b>Mme Hasmik GHALACHYAN</b>            Spécialiste en chef des Cadastres d'Etat            Maintenance des Registres et surveillance            Division des Licences, Département des permis et de la conformité            Ministère de l'Environnement</p>
<b>Belgique</b>	<p><b>M. Nicolas PARDON</b>            Politique générale            Expert des espèces exotiques envahissantes            Agence pour la nature &amp; les forêts, Gouvernement flamand</p>
<b>Croatie</b>	<p><b>Mme Petra KUTLEŠA</b>            Chef du Service des Espèces exotiques            Institut de l'environnement et de la Nature            Ministère de l'Economie et du Développement durable</p>
<b>République tchèque</b>	<p><b>Mme Jana PĚKNICOVÁ</b>            Ministère de l'Environnement</p> <p><b>M. Jan PLESNIK</b>            Agence pour la Conservation de la nature</p>
<b>Estonie</b>	<p><b>Mme Merike LINNAMÄGI</b>            Responsable            Service de la Conservation de la nature            Ministère de l'Environnement</p>
<b>Finlande</b>	<p><b>Mme Johanna NIEMIVUO-LAHTI</b>            Service de l'Environnement naturel            Ministère de l'Environnement</p>
<b>France</b>	<p><b>M. Charles-Henri DE BARSAC</b>            Chargé de mission « Accords internationaux et européens faune sauvage »            Sous-direction de la protection et de la restauration des écosystèmes terrestres            Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire</p> <p><b>Mme Sabine ROSCHER</b>            Muséum National d'Histoire Naturelle            Centre thématique européen sur la Diversité biologique</p>
<b>Géorgie</b>	<p><b>Mme Salome NOZADZE</b>            Service de la diversité biologique et des forêts            Division de la Diversité biologique            Ministère de la Protection de l'environnement et de l'Agriculture</p>
<b>Allemagne</b>	<p><b>M. Philipp BÖHNING</b>            Université de Trèves</p>
<b>Islande</b>	<p><b>M. Pawel WASOWICZ (Président)</b>            Institut islandais d'histoire naturelle</p>



<b>Malte</b>	<b>M. Marko FILIPOVIC</b> Responsable de la Protection de l'environnement Agence de l'Environnement et des Ressources
<b>République de Moldova</b>	<b>Mme Veronica JOSU</b> Conseillère principale Service des politiques pour la diversité biologique Ministère de l'Agriculture, du Développement régional et de l'Environnement  <b>Mme Angela LOZAN</b> Directrice, Bureau de la Biodiversité Mise en œuvre des projets environnementaux Ministère de l'Agriculture, du Développement régional et de l'Environnement
<b>Norvège</b>	<b>M. Esten Odegaard</b> Agence norvégienne de l'Environnement Service des Ressources hydrologiques et des connaissances
<b>Pologne</b>	<b>Mme Malgorzata KORCZAK</b>  <b>Mme Ewa PISARCZYK</b>  Direction générale de la Protection de l'environnement Service de la Conservation de la nature
<b>Portugal</b>	<b>M. Paulo CARMO</b> Chef de la Division du respect de la réglementation Institut de la Conservation de la nature et des forêts Service de la Conservation de la nature et de la diversité biologique
<b>Serbie</b>	<b>Mme Aleksandra ZATEZALO</b> Institut de la Conservation de la nature
<b>Slovénie</b>	<b>Dr. Branka TAVZES</b> Division de la Conservation de la nature Ministère de l'Environnement et de l'aménagement du territoire
<b>Espagne</b>	<b>M. Felipe MORCILLO ALONSO</b> Université Complutense de Madrid Faculté de la Diversité biologique, de l'écologie et de l'évolution
<b>Suède</b>	<b>Mme Melanie JOSEFSSON</b> Conseillère technique principale Agence suédoise pour la protection de l'environnement, Section UE
<b>Turquie</b>	<b>M. Irfan UYSAL</b> MARIAS (espèces exotiques envahissantes marines) Coordinateur du projet GEF VI (mariasturk.org) TERIAS (espèces exotiques envahissantes terrestres et des eaux intérieures) Directeur de projet IPA II de l'UE (teriasturk.org) Directeur de la Division des zones protégées marines Ministère de l'Agriculture & des Forêts Direction générale de la Conservation de la nature & Parcs nationaux
<b>Royaume-Uni</b>	<b>Mme Sarah WEBSTER</b> Ministère de l'Environnement, de l'alimentation et des affaires rurales

<b>Union européenne</b>	<p><b>M. Spyros FLEVARIS</b></p> <p><b>M. Leonardo MAZZA</b></p> <p><b>Mme Iva OBRETENOVA</b></p> <p>Responsables des politiques Commission européenne - DG Environnement</p>
<b>Observateurs</b>	
<p><b>OEPP</b> Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes</p>	<p><b>M. Rob TANNER</b></p>
<p><b>FACE</b> Fédération des Associations de chasse et de conservation de l'Union européenne</p>	<p><b>Mme Sabrina DIETZ</b> Responsable de la politique pour la vie sauvage Belgique</p>
<p><b>IAF</b> Association internationale de la fauconnerie et de la conservation des rapaces</p>	<p><b>M. Julian MÜHLE</b> IAF, Directeur de l'éducation</p> <p><b>M. Gary TIMBRELL</b> PDG de l'IAF, Belgique</p> <p><b>M. Matthew GAGE</b></p>
<b>Consultant</b>	
	<p><b>M. Riccardo SCALERA</b> Italie</p>
<b>Conseil de l'Europe</b>	
	<p><b>Mme Ursula STICKER</b> Secrétaire de la Convention de Berne</p> <p><b>Mme Nadia SAPORITO</b> Chargée de projet adjointe à la Convention de Berne</p>